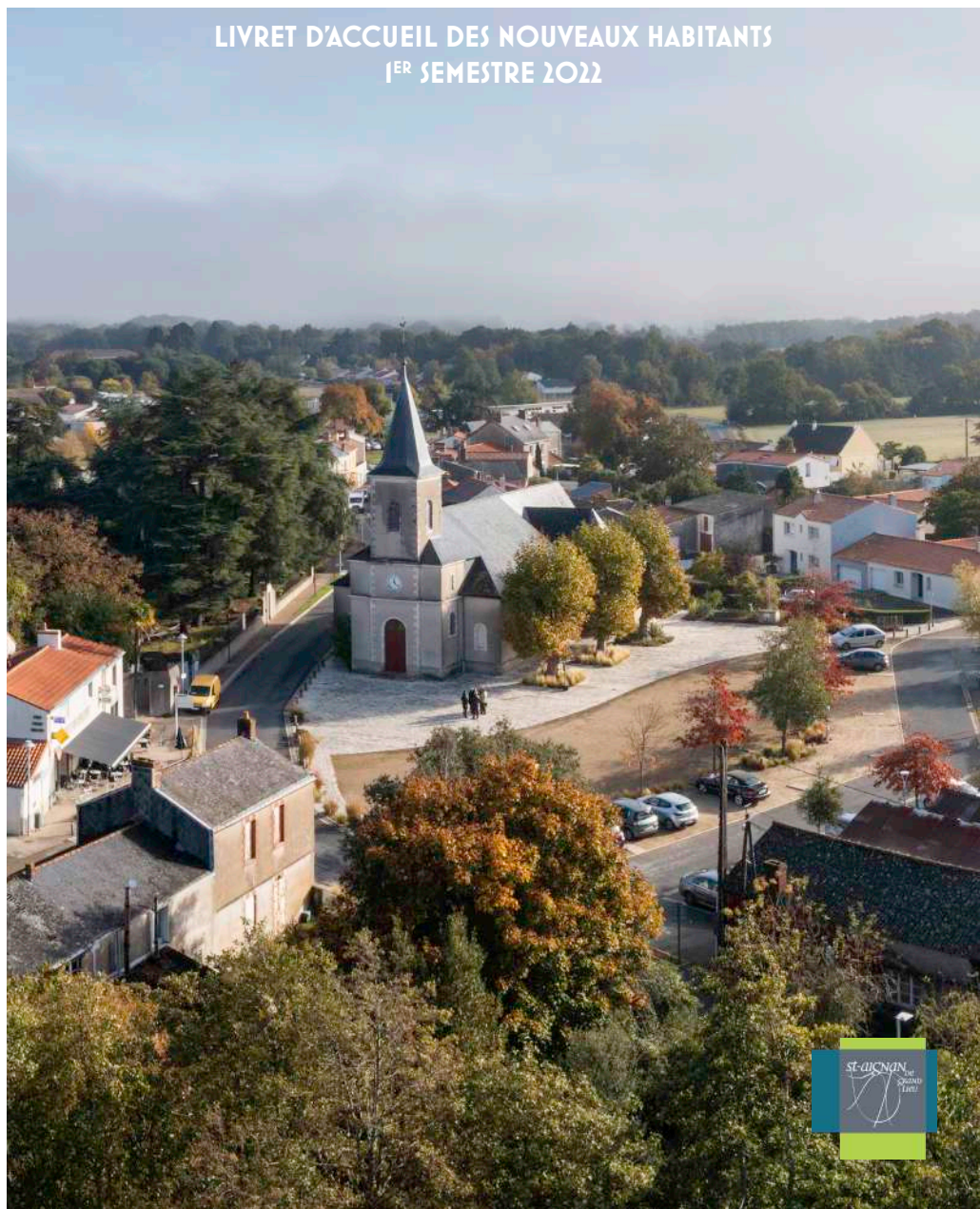


Bienvenue

à Saint-Aignan de Grand Lieu

LIVRET D'ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS
1^{ER} SEMESTRE 2022





15

Samu

17

Police
Gendarmerie

18

Pompiers

114

N° d'urgence pour les
personnes sourdes et
malentendantes

02 40 64 41 17

Gendarmerie de Bouaye

119

Allo Enfance
Maltraîtée

3114

Prévention
du suicide

112

Appel d'urgence
européen

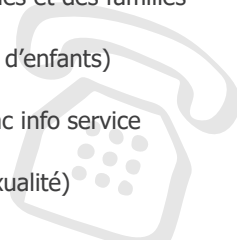
116 117

Médecins de garde
*(en semaine à partir de 20h,
le week-end à partir du samedi
midi et les jours fériés)*

AUTRES NUMÉROS UTILES



- **32 37** Pharmacie de garde (www.3237.fr)
- **39 20** SOS Harcèlement scolaire
- **02 40 08 33 33** CHU de Nantes
- **115** SOS veille sociale, accueil sans-abri
- **02 41 48 21 21** Centre anti-poison d'Angers
- **39 89** Tabac écoute
- **0 980 980 930** Alcool Info Services
- **02 40 04 04 04** SOS Amitié
- **0 800 840 800** Sida Info Services
- **39 77** SOS maltraitance personnes âgées / handicapées
- **02 40 41 51 51** Citad'elles
- **02 40 12 12 40 - 39 19** Solidarité Femmes / Violences conjugales
- **02 40 48 13 18** Centre d'information sur les droits des femmes et des familles
- **02 40 73 90 30** SOS urgences mamans (garde temporaire d'enfants)
- **0 800 23 13 13** Urgences et assistance drogues, alcool, tabac info service
- **0 800 235 236 - 32 24** Fil santé jeunes (contraception, sexualité)





“

Vous avez en main ou sur votre écran le livret d'accueil que la commune a concocté pour tous les nouveaux habitants de Saint-Aignan de Grand Lieu.

Il est à destination des personnes qui habitent notre commune depuis peu de temps et qui ont besoin de connaître l'ensemble des services et des activités proposés sur le territoire.

Cet ouvrage est, je l'espère, le reflet du dynamisme qui anime les différents secteurs de notre commune.

Ce livret vous permet de trouver un grand nombre d'informations utiles pour votre vie quotidienne : démarches administratives à destination du public, loisirs et culture, services existants pour vos enfants mais également les dispositions mises en place pour nos aînés ... et bien d'autres informations encore !

Bien sûr, il se peut que des informations pratiques évoluent. Le site internet de la commune www.saint-aignan-grandlieu.fr donne beaucoup plus d'informations et est régulièrement mis à jour.

Je souhaite que ce livret d'accueil devienne une référence où chacun pourra puiser des informations. Il est une source de renseignements facile à consulter.

En espérant que ce document réponde à vos attentes et puisse vous rendre de grands services, je vous souhaite une belle lecture et vous souhaite la bienvenue à Saint-Aignan de Grand Lieu



Jean-Claude LEMASSON
Maire et Vice-Président de Nantes Métropole

Si vous constatez des erreurs dans les informations présentées, n'hésitez pas à nous contacter. Nous procéderons aux rectifications correspondantes dans la prochaine édition papier et dans la version numérique accessible sur le site internet.



Tirage : 250 exemplaires

Imprimerie Allais

Mairie : 02 40 26 44 44

Courriel : communication@sagl.fr

Directeur de la publication :

Jean-Claude LEMASSON

Conception : Service communication

Imprimé sur papier PEFC 100% avec encres végétales

Dépôt légal à parution



Imprimé sur papier PEFC 100% avec encres végétales

Facile à lire et à comprendre



Vous habitez à Saint-Aignan de Grand Lieu depuis moins de 3 ans ?

Ce document est pour vous.

Ce document est un livret d'accueil.

Un livret d'accueil rassemble des informations importantes
pour vivre à Saint-Aignan de Grand Lieu.

1. La commune de Saint-Aignan de Grand Lieu

Il y a 4 019 habitants.

On les appelle les « Aignanais ».

Il y a beaucoup d'endroits pour se promener
à Saint-Aignan de Grand Lieu



Vous pouvez aller dans plusieurs endroits de la commune :

- **L'école de musique.** Elle propose des cours de musique.
Vous pouvez vous inscrire pour apprendre à jouer d'un instrument.
- **La médiathèque.** Vous pouvez emprunter des livres.
C'est gratuit. Il faut vous inscrire.
- **L'Espace Vie Locale.** C'est un lieu de travail pour les associations.
- **Le Grand Lieu du Conte.** C'est un bâtiment avec un café,
des expositions et des animations.
Vous pouvez vous promener dans le parc qui l'entoure.



2. Beaucoup de solutions existent pour bien vivre à Saint-Aignan de Grand Lieu :

- Des animations et des événements toute l'année,
- Un transport gratuit pour les personnes âgées,
- Des aides sociales et financières,
- Un accueil pour les enfants des familles de la commune.

3. Vous avez besoin d'aide ? Vous avez des questions ?



La mairie peut vous aider.

La mairie est l'endroit où est installé le bureau du Maire.
80 personnes travaillent à la mairie.
On les appelle les agents municipaux.

Si vous avez besoin d'aide :

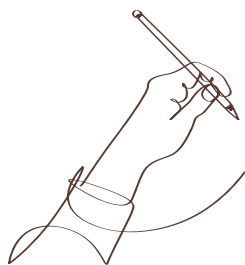
- Vous pouvez appeler la mairie au 02 40 26 44 44.
- Vous pouvez envoyer un mail à l'adresse : contact@saql.fr.
- Vous pouvez venir à l'accueil de la mairie.

Les agents municipaux répondront à vos questions.

La mairie est ouverte de 9h à 13h et de 14h à 17h30.
Elle est fermée le jeudi après-midi.



Relecture pour validation FALC, Facile A Lire et à Comprendre,
réalisée par l'ESAT de Legé, ADAPEI Loire Atlantique.



Sommaire

DU LIVRET D'ACCUEIL

07

LA COMMUNE DE SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU

- › Saint-Aignan de Grand Lieu en quelques mots
- › Histoire et légende de la commune
- › Son patrimoine

13

LA MUNICIPALITÉ & VOUS

- › Le fonctionnement de la municipalité
- › Informations pratiques
- › Aménagement du territoire
- › Vivre à proximité de Nantes Atlantique

27

VIVRE À SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU

- › La vie locale et culturelle
- › Environnement et cadre de vie

41

LE COIN DES JEUNES

- › 2 mois - 3 ans
- › 3 - 11 ans
- › 11 ans et +

47

UNE COMMUNE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- › Action sociale et solidarités
- › Un accompagnement au quotidien des seniors par le CCAS
- › Un accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans
- › Logement social, hébergement et rénovation de l'habitat
- › Faciliter le retour à l'emploi
- › Une commune toujours plus inclusive

53

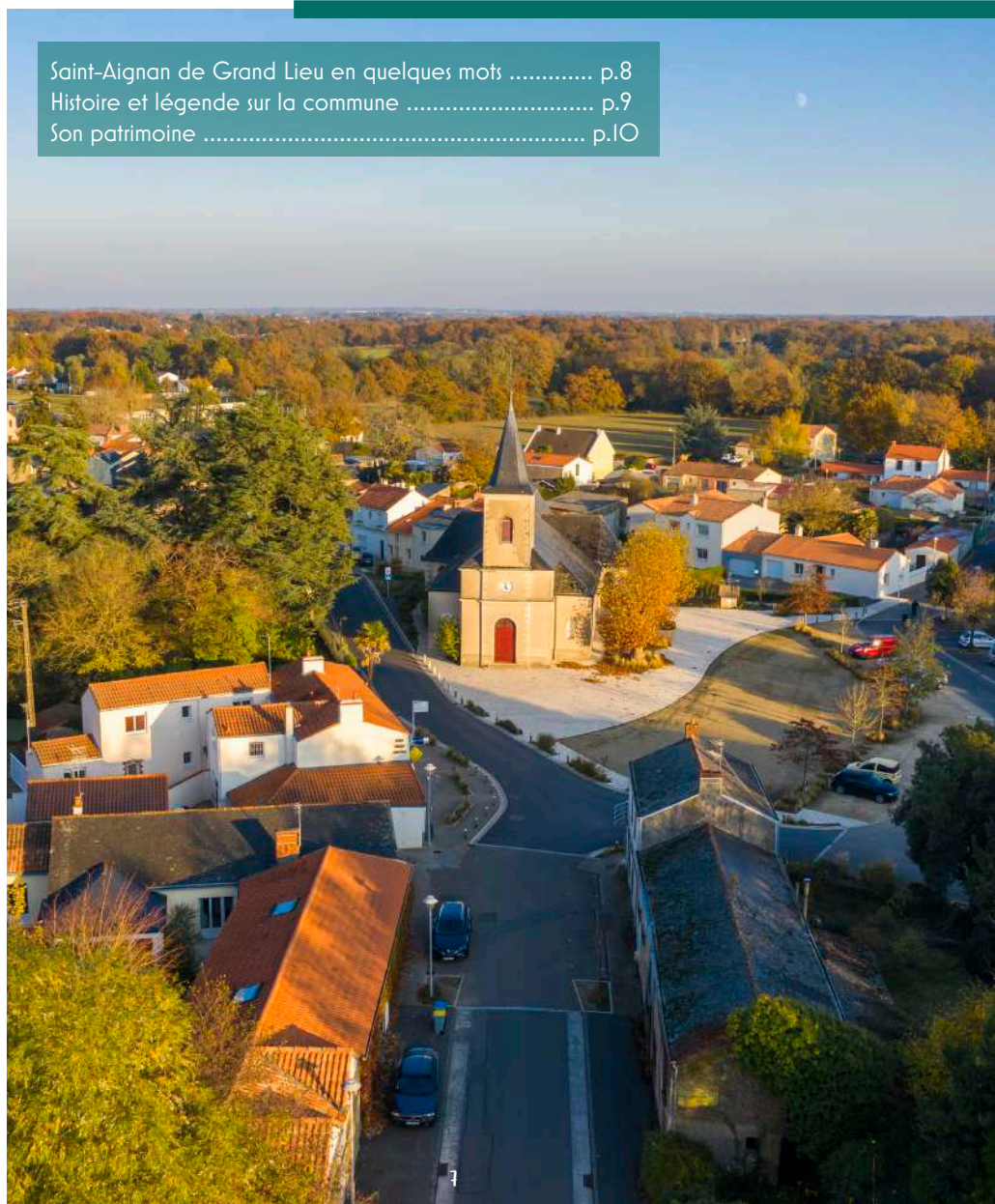
SUIVEZ L'ACTUALITÉ DE LA COMMUNE

- › Les différents supports de communication



LA COMMUNE DE *Saint-Aignan de Grand Lieu*

Saint-Aignan de Grand Lieu en quelques mots p.8
Histoire et légende sur la commune p.9
Son patrimoine p.10





Saint-Aignan de Grand Lieu en quelques mots

Saint-Aignan de Grand Lieu est une commune à l'habitat diffus, bordée de bois et de vignes (Muscadet Côtes de Grand Lieu), idéalement située entre ville et campagne, à 15km seulement de Nantes. Elle fait partie de Nantes Métropole (voir page 18), comme 23 autres communes de l'agglomération nantaise.

SUPERFICIE

1 794 hectares

NOMBRE D'HABITANTS

4 014 (au 1^{er} janvier 2019)

NOM DES HABITANTS

Aignanais et Aignanaise

CODE POSTAL

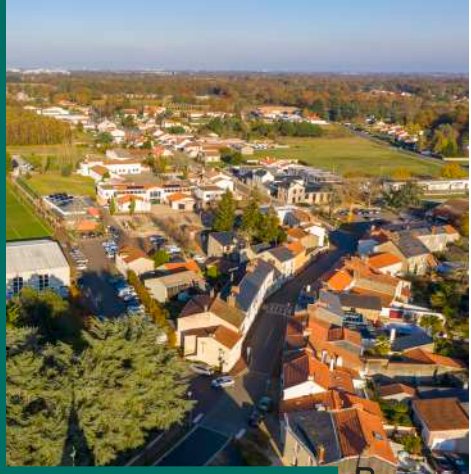
44860

INTERCOMMUNALITÉS

Nantes Métropole
Syndicat intercommunal à
vocation multiple (SIVOM)
du pays d'Herbauges

VILLE JUELLE

Thüngersheim
(Bavière, Allemagne)



Latitude : 47° 07 mm 28 sec

Longitude : 01° 37 mm 46 sec

Altitude : Point culminant 29 m - D2A Nantes-Atlantique

Point le plus bas : 2m - Rives du lac de Grand Lieu



Histoire et légende de la commune

Saint-Aignan de Grand Lieu tire son nom de Saint Aignan (saint Inan, en breton), né en 358 et élu évêque d'Orléans en 391. Le culte de Saint Aignan a été introduit par les moines du Val de Loire qui venaient chercher du sel dans la baie de Bourgneuf.

L'appellation officielle de la commune est Saint-Aignan-Grandlieu (code officiel géographique de l'Insee), mais elle est souvent appelée Saint-Aignan de Grand Lieu (*décret présidentiel du 4 novembre 1908*).

Les premières traces d'occupation humaine sont très anciennes, comme en témoignent la découverte d'une hache et de moules (800 à 600 avant J-C) lors de fouilles archéologiques au 19^e siècle, ainsi que la présence d'un mégalithe à la pointe du Dun.

La légende de la cité engloutie

La porte d'entrée dans le pays de Grand Lieu fut construite en 1993, comme symbole de la légende de la cité d'Herbauges, engloutie par les eaux du lac. Elle se situe sur la route de la Noue, à l'entrée de la commune.



Il était une fois, il y a très longtemps, une cité riche et prospère nommée Herbavilla. Les habitants de cette cité vivaient dans la débauche et la luxure. L'Évêque de Nantes, St-Félix, décida d'envoyer son diacre, St-Martin-de-Vertou, pour essayer de ramener les habitants sur le droit chemin. Martin fut très mal accueilli par les habitants en colère. Il fut roué de coups et laissé pour mort. Il fut cependant miraculeusement sauvé par un brave couple qui le soigna et le cacha le temps de sa guérison. Dieu, en colère devant tant de méchanceté, prévint alors Martin en rêve de se sauver avec le couple et surtout de ne pas se retourner. Alors jaillit de la Presqu'île de Dun en Saint-Aignan un jet de flammes, de cendres et d'eau qui anéantit la cité. Cataclysme effroyable, la terre trembla, s'écroula. L'homme et la femme qui accompagnaient Martin, pourtant prévenus, se retournèrent, et là, ils furent instantanément transformés en blocs de pierre.

Vous pouvez toujours les voir : ce sont les deux menhirs situés à Pont-Saint-Martin sur les bords de l'Ognon. (À 200 mètres de la rue des sports, à côté du terrain de tennis).

Le lendemain matin, le soleil se leva dans un ciel bleu et pur, sur un vaste lac aux eaux calmes et limpides : la cité Herbavilla n'existait plus.

Mais, nous pouvons toujours entendre les cloches sonner à minuit le soir de Noël. La légende d'Herbauges fait partie du mythe du déluge, commun à de nombreuses civilisations.

Pour en savoir plus sur cette légende, rendez-vous au Grand Lieu du Conte.





Son patrimoine

Etablie aux abords du lac de Grand Lieu, la commune met en valeur son précieux patrimoine naturel, culturel et immatériel, à travers sa marque de territoire : **Le Grand Lieu du Lac**. Cette dénomination s'inspire du lac de Grand Lieu, environnement naturel exceptionnel et de l'un des lieux majeurs de la commune, Le Grand Lieu du Conte.



UN PATRIMOINE NATUREL D'EXCEPTION



LE LAC DE GRAND LIEU

D'un point de vue ornithologique, le lac de Grand Lieu constitue la **2^e richesse nationale après la Camargue**, réputé pour ses espèces protégées et ses grandes colonies d'oiseaux. La diversité de sa flore et de ses paysages constitue l'une des grandes richesses du lac. Autour de cette zone lacustre s'est développé un **herbier flottant sans équivalent en France avec des nénuphars blancs et jaunes**, des châtaignes d'eau ou encore de splendides limnanthèmes aux fleurs jaunes d'or. En hiver, il devient le plus **grand lac de plaine de France** : les prairies du pourtour sont inondées et offrent une nourriture abondante aux oiseaux. Au printemps, ce lac devient un lieu propice à la reproduction pour des milliers d'oiseaux. Du fait de son classement en zone protégée, l'accès au lac est restreint. Pierre Aiguë en est l'unique accès.



PIERRE AIGUË

En vous rendant sur le site de Pierre Aiguë, vous accéderez à l'un des plus beaux panoramas sur le lac. C'est le lieu idéal pour admirer la faune et la flore et les différents aspects du lac au fil des saisons. En été, un observatoire vous permet d'observer les nombreuses colonies de hérons et de spatules blanches qui ont élu domicile sur le site. En hiver, en revanche, le site est inondé et n'est pas toujours accessible.



UN PATRIMOINE ARCHITECTURAL



L'ÉGLISE ET SON ORGUE

Construite au 17^e siècle, l'église possède un **décor intérieur de style baroque** particulièrement riche et bien conservé. Vous pourrez y admirer de **nombreux objets inscrits au titre des « Monuments Historiques »** : le maître-autel et ses boiseries dorées, la statue en bois de Saint-Aignan, le retable de la Vierge, le tableau du « Baptême du Christ ».

Elle est dotée d'un **orgue à tuyaux polyphonique** baroque allemand unique en Loire-Atlantique. Il a été construit par le facteur d'orgue Denis Londe et inauguré en 2000. Suivez la programmation car des concerts y sont régulièrement donnés.



LA FONTAINE SAINT-RACHOUX

Dans le bourg, proche de l'église, la fontaine Saint-Rachoux est un **véritable lieu de légende et de pèlerinage**. L'eau de cette fontaine miraculeuse possédait, dit-on, le pouvoir de guérir la rache, nom breton de la teigne.

Au 19^e siècle, quelques deux cents pèlerinages amenaient mères et enfants à la fontaine et à l'église.

Dans le prolongement de la fontaine, **une promenade sur pilotis** vous plongera au cœur d'un espace naturel privilégié.



LE GRAND LIEU DU CONTE

Construite vers le milieu du 19^e siècle, cette propriété se distingue dans le bourg par sa superficie, l'architecture de son bâtiment, la qualité de son parc et de ses cèdres. En 2018, la municipalité engage un **projet de réhabilitation** et donne une nouvelle destination au presbytère et à son parc.

L'objectif est de **créer un « tiers-lieu culturel »**, point de rencontre et de rassemblement pour les habitants et halte pour les touristes.

CF. PAGE 30 POUR DÉCOUVRIR
LE GRAND LIEU DU CONTE



LA MAISON DES JAHARDIÈRES

Cette maison de maître a été construite au milieu du 19^e siècle sur un vaste domaine de 55 hectares.

Le parc, exceptionnellement préservé avec ses chênes, tilleuls et bosquets boisés, confère au lieu une grande qualité paysagère.

Un projet de réhabilitation verra le jour en 2023, intitulé « **La Maison des Jahardières** ».

Le parc des Jahardières, lui, sera ouvert partiellement au public lorsque les travaux seront terminés.



LE PORT DE L'HALBRANDIÈRE



L'Halbrandière est un **village traditionnel** fortement relié au lac. Jusqu'au début du 20^e siècle, le lac et ses marais constituaient une importante source de nourriture et de revenus. Les marchandises et les hommes circulaient sur des bateaux à fonds plats dits « plates de Grand Lieu ». Ce petit port fluvial, situé sur les rives de l'Ognon, a su conserver tout son charme. **Des balades en barque sont organisées en été** par l'association des Pigouilleurs de Grand-Lieu. Continuité précieuse vers le lac, il est également un refuge pour la faune et la flore.

Deux châteaux sont présents sur notre commune. Ils sont des propriétés privées, et non accessibles au public.

LE CHÂTEAU DE SAINT-AIGNAN



Le château, construit vers 1610 fut le fief de la famille Rousseau de Saint-Aignan. Il abrita au 19^e siècle Julie Rousseau, écrivaine et poétesse locale. Sous le pseudonyme masculin de Jules d'Herbauges (du nom de la ville gauloise mythique engloutie sous le lac), elle y écrivit de nombreux textes décrivant la vie des habitants autour du Lac de Grand Lieu.

LE CHÂTEAU DE SOUCHÉ



Ancien manoir d'origine médiévale, le château de Souché a été acquis en 1830 par Charles Chesneau, notaire à Nantes. Une partie de ses façades et de ses toitures a été inscrite au titre des Monuments historiques en 2000.

C'est aujourd'hui une propriété viticole familiale qui produit des vins de Loire de cinq cépages différents.

URBANISME ET VIE ÉCONOMIQUE

Les rives du lac de Grand Lieu qui bordent la commune sur plus de 4 kilomètres de long, ont accueilli les premières constructions, témoins de son activité économique passée. L'urbanisation s'est ainsi développée à proximité immédiate du lac, notamment au lieu-dit de l'Halbrandière. Le bourg s'est ensuite implanté en retrait des limites hivernales du lac. Le développement résidentiel s'est effectué en continuité, sous forme de lotissements rejoignant les anciens hameaux.

La commune bénéficie de la **dynamique économique de la zone du D2A Nantes-Atlantique**, avec un pôle industriel important, autour de la zone artisanale du Bois Cholet.

Pour faire ses courses sur la commune, direction le centre commercial qui compte 9 boutiques. À proximité, se trouvent d'autres commerces et services : pharmacie, cave, garage, restaurants... Des commerçants ambulants (poissonnier, maraîcher...) proposent aussi leurs produits toutes les semaines.





LA MUNICIPALITÉ & VOUS

Le fonctionnement de la municipalité	p.14
Informations pratiques	p.21
Aménagement du territoire	p.23
Vivre à proximité de l'aéroport Nantes Atlantique.....	p.26





Le fonctionnement de la municipalité

CONTACTS UTILES



ADRESSE

Place Millénia
44860 Saint-Aignan de
Grand Lieu



HORAIRES

Du lundi au vendredi :
9h-13h / 14h-17h30
Fermée le jeudi après-midi



TÉLÉPHONE

02 40 26 44 44



MAIL

contact@sagl.fr



SITE INTERNET

saint-aignan-grandlieu.fr



L'ÉQUIPE MUNICIPALE

Le Maire et les Maire-Adjoints se tiennent à votre disposition pour échanger en mairie, sur rendez-vous pris auprès du secrétariat des Élus.



Jean-Claude LEMASSON

Maire
9^e Vice-Président de Nantes Métropole
en charge des contrats de codéveloppement,
des coopérations intercommunales et de la proximité.



Valérie LIEPPE DE CAYEUX

Maire-Adjointe
En charge de la culture,
de l'animation du territoire
et de la vie associative



Xavier SANDMEYER

Maire-Adjoint
En charge du cadre de vie,
de l'environnement et
de la citoyenneté



Joëlle DEUTSCHLER

Maire-Adjointe
En charge des
solidarités



Éric AÏT-KACI

Maire-Adjoint
En charge de l'aménagement du
territoire et des déplacements



Hélène HAZLEWOOD

Maire-Adjointe
En charge de la famille, de
l'enfance et de la jeunesse



Patrick NAGARD

Maire-Adjoint
En charge des travaux
et des équipements



LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

LISTE « ENGAGÉS POUR SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU »



Daniel COUTANT

En charge des finances et des Ressources Humaines



Martine POTIER

En charge du suivi des hébergements



Sylvie GOUJON



Frédéric CHAUCHET

En charge du dossier aéroport, des dispositions en lien avec l'économie, les commerces et les services



Bruno BABIN

En charge des questions relatives au handicap et à la jeunesse



Jérôme BRIZARD



Pierre CORRE



Gwenaëlle HERVÉ



Véronique BAYLE



Alexandra EVAÏN

En charge des questions relatives à la petite enfance



Gwenaëlle GUIGUENÉ

En charge des relations avec les associations oeuvrant dans la vie culturelle, les loisirs



Ronan GOBIN

En charge des questions relatives aux déplacements



Damien PHILIPON

En charge des relations avec les associations de pratique sportive



Valérie DOUILLARD

En charge des questions relatives à l'agriculture



Anastasia BRIAND

En charge des questions relatives au développement durable

**CONSEILLER MUNICIPAL
INDÉPENDANT**



Antony BOUCARD



LISTE « ENSEMBLE ET BIENVEILLANTS POUR SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU »



Denis MAROT



Ludivine RELION

LISTE « POUR LES AIGNANAIS(ES) »



Isabelle KOUASSI



Gaël CHOCTEAU

LES COMMISSIONS MUNICIPALES

En charge d'**étudier les questions soumises au Conseil municipal et d'instruire les dossiers en amont**, les commissions émettent des avis ou formulent des propositions, mais n'ont pas de pouvoir de décision. Chaque groupe politique y est représenté proportionnellement au nombre de sièges au sein du Conseil municipal. Elles sont au nombre de 7 :

- 1. Culture, Animation du Territoire et Vie associative
- 2. Cadre de Vie, Environnement
- 3. Solidarités
- 4. Aménagement du Territoire, Déplacements
- 5. Famille, Enfance, Jeunesse
- 6. Travaux, Équipements
- 7. Affaires Générales

LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Présidée par le Maire, elle est composée de 5 membres du Conseil municipal, élus en son sein. Elle est chargée d'**attribuer les marchés publics passés selon une procédure formalisée.**

LE CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS (CME)

Le CME concerne **les élèves de CM2 et de 6^e**. Douze d'entre eux sont élus par leurs camarades de CM2 pour 2 ans. Le CME est renouvelé par moitié tous les ans. Il se réunit une fois par mois avec des Élus et un animateur.

Le CME constitue un **pôle d'expression qui permet de prendre en compte le regard des enfants sur leur commune et de leur donner la possibilité de s'engager** afin qu'ils soient acteurs dans un projet d'intérêt général.

LES COMITÉS DE PILOTAGE

Ils sont composés d'élus et de personnalités extérieures au Conseil municipal, qualifiées ou directement concernées par le sujet soumis à l'examen du comité. Ils sont au nombre de 3 :

- Festifolies
- Grand Lieu du Lac
- Atelier des territoires

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le nombre de membres siégeant au Conseil d'Administration, fixé par délibération du Conseil municipal, s'élève à 9 : Le Maire, 4 Élus et 4 membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

CF. PAGE 49 DE LA RUBRIQUE « SERVICE SOCIAL »



NANTES MÉTROPOLE

Nantes Métropole accueille une population de 650 000 habitants sur une superficie de 523,4 kilomètres carré. Saint-Aignan de Grand Lieu fait partie des 24 communes de Nantes Métropole.

La métropole est composée des communes de : Basse-Goulaine, Bouaye, Bouguenais, Brains, Carquefou, Couëron, Indre, La Chapelle sur Erdre, La Montagne, Le Pellerin, Les Sorinières, Mauves sur Loire, Nantes, Orvault, Rezé, Saint-Aignan de Grand Lieu, Saint-Herblain, Saint-Jean-de-Boiseau, Saint-Léger-les-Vignes, Saint-Sébastien sur Loire, Sainte-Luce sur Loire, Sautron, Thouaré sur Loire, Vertou.

Le saviez-vous ?

Jean-Claude Lemasson, Maire de la commune, fait partie du Conseil Métropolitain composé de 97 membres élus, et est le 9^e Vice-Président auprès de Johanna Rolland, présidente de Nantes Métropole et Maire de Nantes.

Il a en charge les contrats de codéveloppement, les coopérations intercommunales et la proximité.



COMPÉTENCES INTERCOMMUNALES ET MÉTROPOLITAINES

La commune s'inscrit dans un schéma de mutualisation et de coopération déléguant ainsi à Nantes Métropole une partie de ses compétences :

Déplacements	Développement économique	Emploi	Espaces publics
Habitat au titre du Programme Local de l'Habitat		Développement urbain	
Énergie	Environnement	Enseignement supérieur recherche innovation	
Gestion de l'eau	Aires d'accueil pour les Gens du Voyage	Plan Local d'Urbanisme	

Ces compétences sont mises en œuvre sous forme de services publics rendus aux habitants par les agents de Nantes Métropole sur l'ensemble du territoire, en collaboration avec les services de la mairie.

LES 7 PÔLES DE PROXIMITÉ

La métropole s'est dotée de 7 pôles de proximité afin d'être au **plus proche des besoins de ses habitants**.

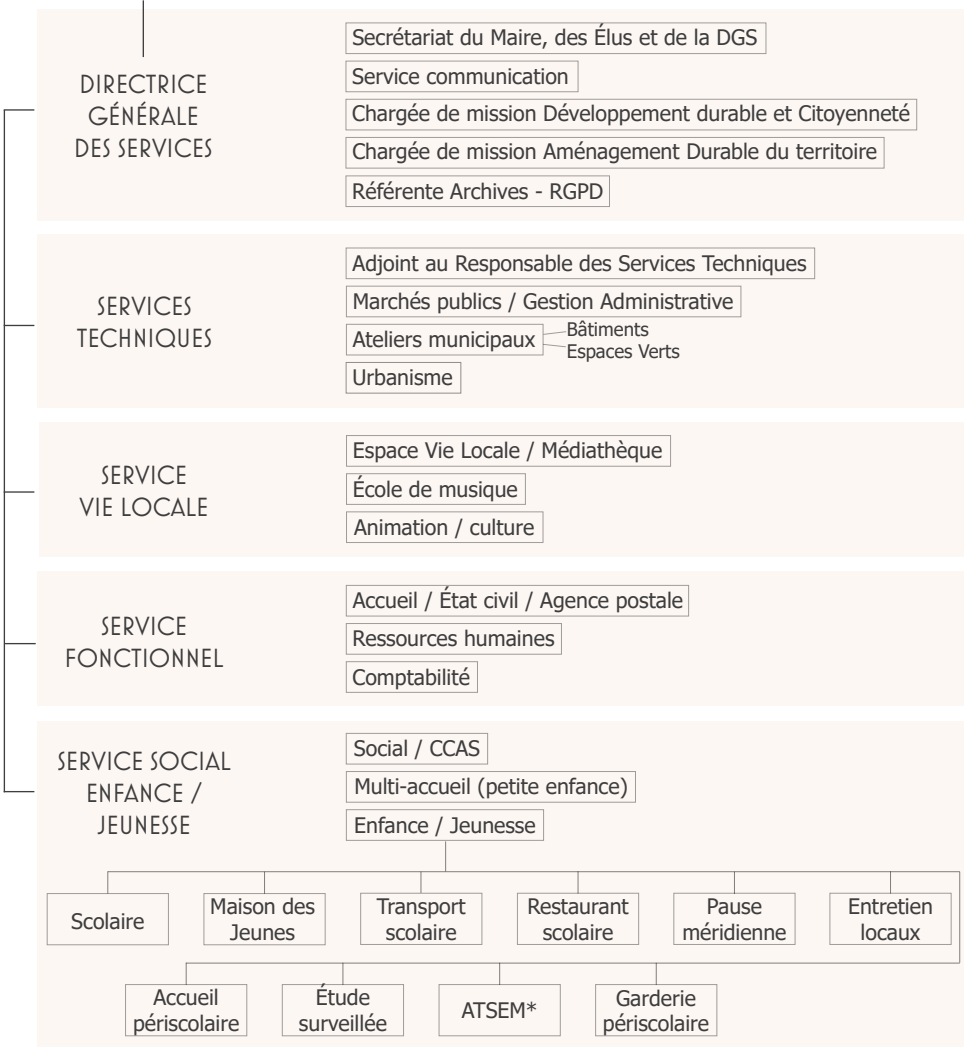
Ouverts au public, ces 7 pôles exercent un **ensemble de compétences métropolitaines** telles que l'assainissement, le développement économique, la gestion des espaces publics et l'urbanisme.

Saint-Aignan de Grand Lieu est rattachée au **pôle de proximité Sud-Ouest**, basé à Bouguenais.

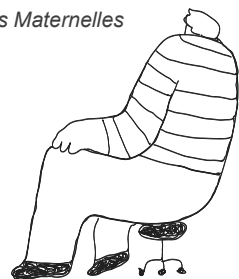


SERVICES MUNICIPAUX

MAIRE



* Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles





L'ACCUEIL DE LA MAIRIE



L'accueil de la mairie est ouvert **du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h30** (fermé le jeudi après-midi).

L'AGENCE POSTALE

Deux agents se relaient tout au long de l'année pour accueillir les habitants. Les locaux sont distincts de l'accueil de la mairie pour assurer la confidentialité des échanges. **Les habitants bénéficient de l'essentiel des services postaux :**

- Affranchissement et expédition de lettres, colis et recommandés,
- Vente d'enveloppes et emballages Prêt-à-envoyer,
- Retrait et dépôt des envois postaux, colis et recommandés,
- Retrait et versement d'espèces sur compte courant du titulaire.

La boîte aux lettres jaune se situe à l'angle de la place Millénia et de la rue des Frères Rousseau.



L'agence postale est ouverte le lundi, mercredi, jeudi et vendredi **de 9h à 13h et le samedi de 9h à 12h** (fermée le mardi).



PERMANENCE CARSAT (CAISSE D'ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL)

Des permanences sont proposées au service social une fois par semaine.



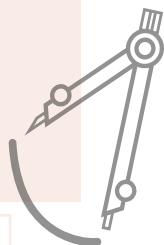
Renseignements au **36 46** ou par mail ssrilebeaulieu@carsat-pl.fr

L'ACCUEIL DES SERVICES TECHNIQUES

Les services techniques regroupent **l'ensemble des moyens permettant d'effectuer l'entretien du patrimoine communal ou de réaliser des travaux sur les bâtiments, les espaces publics et les espaces verts, d'élaborer et de mettre en œuvre le projet d'aménagement urbain de la collectivité et de favoriser le vivre ensemble sur la commune.**

Les services techniques s'occupent notamment de :

- Gérer le patrimoine bâti et non bâti de la commune : entretenir, aménager, construire des bâtiments, des espaces, des aires de jeux, des équipements culturels, sportifs, sociaux, administratifs...
- Instruire les autorisations réglementaires d'urbanisme et de voirie pour garantir les travaux de construction ou de modification des immeubles des particuliers ou des entreprises,
- Accompagner les habitants dans leurs démarches et doléances sur des aspects de la vie quotidienne : voirie, réseau, environnement...
- Assurer la protection de l'environnement auquel chacun a droit dans sa vie quotidienne,
- Accompagner les projets d'initiative privée dans le cadre des procédures publiques.



Pour plus de renseignements, les services techniques sont ouverts du **lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h30** (l'accueil est fermé le jeudi après-midi).



Informations pratiques

LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES RÉALISABLES EN MAIRIE

ÉTAT CIVIL

- Naissances, reconnaissances anticipées, parrainages civils, mariages, déclarations de décès, changements de prénom, PACS, rectifications administratives d'actes d'état civil.
- Demandes de duplicatas de livrets de famille, de copies et extraits d'actes de naissance, de mariage et de décès.



ÉLECTIONS

- Changements d'adresse, d'état civil ou de situation matrimoniale (*fournir un justificatif de domicile*)
- Inscriptions sur les listes électorales



Le saviez-vous ?

Pour pouvoir voter, il faut impérativement être inscrit sur la liste électorale.

La démarche d'inscription se fait soit en mairie, soit en ligne sur le site internet service-public.fr (fournir une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois). Les jeunes de 18 ans ayant effectué leur recensement citoyen à l'âge de 16 ans sont automatiquement inscrits.



RECENSEMENT CITOYEN

Recensement des jeunes femmes et hommes de 16 ans, dans les 3 mois qui suivent leur date d'anniversaire, pour recevoir la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté. Ceux-ci sont priés de se présenter à l'accueil de la mairie munis d'une pièce d'identité et du Livret de Famille des parents.



BESOIN DE PLUS D'INFORMATIONS ?

RENDEZ-VOUS SUR
www.service-public.fr



LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES EN LIGNE OU EN PRÉFECTURE

PASSEPORT / CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Pour obtenir un passeport biométrique ou une carte nationale d'identité, les **démarches sont à effectuer au sein d'une mairie équipée d'un dispositif de recueil (DR)** afin que celle-ci puisse recueillir votre demande, et cela, uniquement sur rendez-vous.

La mairie de Saint-Aignan de Grand Lieu n'est pas équipée.



Mairie la plus proche :
Mairie de Bouguenais > 02 40 32 29 29

Le saviez-vous ?

Vous pouvez gagner du temps en faisant une **prédemande en ligne** sur le site internet www.ants.gouv.fr. Pour cela, vous devez vous créer un compte ANTS* et choisir la catégorie « Un passeport et une carte nationale d'identité ». Un numéro de pré-demande vous est ensuite attribué. Il doit être noté ou imprimé pour permettre à l'agent qui traitera votre dossier en mairie de récupérer les informations enregistrées en ligne.

* Agence Nationale des Titres Sécurisés



CARTE GRISE

Rendez-vous sur le site internet www.ants.gouv.fr.

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE POUR LES MINEURS (AST)

- Aucune démarche en mairie ou en Préfecture n'est nécessaire,
- Un formulaire est téléchargeable sur le site internet www.service-public.fr. Vous devez le compléter, l'imprimer et le transmettre à votre enfant (avec en plus la photocopie du titre d'identité du parent signataire).

CERTIFICAT DE NATIONALITÉ

Rendez-vous au secrétariat du Greffe du Tribunal d'Instance du domicile (tribunal judiciaire de Nantes).



02 40 26 44 55

mail : tj-nantes@justice.fr

EXTRAIT N°3 DU CASIER JUDICIAIRE

- Rendez-vous sur le site interne www.service-public.fr
- La demande doit être formulée par l'intéressé lui-même.



Aménagement du territoire

VOS DÉMARCHES D'URBANISME



Service urbanisme
02 40 26 44 69

Le service urbanisme de la mairie est à votre disposition pour tout renseignement sur vos démarches en matière de droits du sol : autorisations d'urbanisme, Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm), projets de développement local, recherches cadastrales

Vous pouvez leur demander de :

- vous faire parvenir un **certificat de numérotage** (pour attribuer un n° de voirie) pour vos actes fonciers ou un **certificat d'alignement** (délimitation entre la voie publique et la voie privée) qui sera transmis à Nantes Métropole,
- vous aider à retrouver un **ancien dossier d'urbanisme** grâce à l'archivage disponible en mairie



Selon la nature du projet, vous pouvez effectuer en ligne sur le site internet eservices.nantesmetropole.fr ou venir déposer en mairie des demandes d'autorisations d'urbanisme :

Permis de construire

Certificat d'urbanisme

Déclaration préalable

Permis modificatif (permis de construire ou d'aménager)

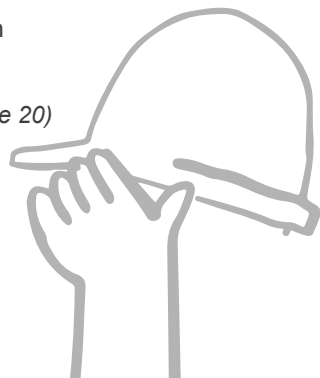
Permis d'aménager

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de valider la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

Si vous souhaitez être accompagné dans cette démarche ou bien valider la constitution de votre dossier, **le service urbanisme vous reçoit sur rendez-vous.**

(retrouvez les horaires d'accueil des services techniques en page 20)

Avant de commencer les travaux, il est **recommandé de demander un certificat d'urbanisme** pour obtenir des informations sur la faisabilité du projet.





LE PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN (PLUm)

La métropole nantaise est dotée d'un **Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm)**, qui a pour vocation **d'édicter les règles d'aménagement du territoire selon les zonages** (urbain, naturel, agricole) et les droits à construire de chaque parcelle.

Adopté en avril 2019, le PLUm permet d'**uniformiser sur l'ensemble des communes de la métropole les règles d'utilisation du sol et présente une vision globale sur l'ensemble des aménagements prévus à l'horizon 2030.**

Si vous souhaitez avoir connaissance des règles régissant votre parcelle, vous pouvez consulter le PLUm sur :
<https://metropole.nantes.fr/plum>

CONSULTER LE CADASTRE

Vous pouvez obtenir des extraits de plan, des indications sur des références cadastrales en consultant le site internet www.cadastre.gouv.fr.

Si vous rencontrez des difficultés, **le service urbanisme est habilité à délivrer des renseignements cadastraux aux habitants.**



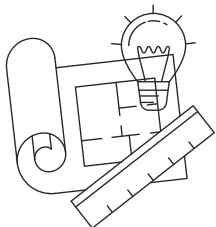


VOS DÉMARCHES AUX SERVICES TECHNIQUES



Accueil services techniques
02 40 26 44 46

DEMANDE DE TRAVAUX SUR LA VOIE PUBLIQUE



Vous souhaitez **faire intervenir une entreprise et pour cela il faut bloquer une partie de la route ou bien stationner le véhicule sur l'accotement ?**

Faites une demande d'occupation du domaine public qui vous sera remise en mairie.
Le Maire prendra à un arrêté autorisant l'occupation du domaine public pour ces travaux.

Pensez à anticiper votre demande minimum 15 jours avant la date souhaitée d'intervention, afin d'obtenir l'arrêté en temps voulu.

ÉTAT DES ROUTES ET SIGNALISATION

Vous constatez un dégât sur la voirie, une aubette de bus abîmée, un éclairage public défectueux, ou bien un dépôt sauvage ?

Vous pouvez le signaler par le biais d'un lien présent sur le site de la commune. (*rubrique Mon quotidien > Environnement / Cadre de vie > Signalez un problème*).



Vous pouvez également le signaler par téléphone, en mairie, ou par mail : servicestechniques@sagl.fr. Les services techniques prennent ensuite contact avec Nantes Métropole pour régler la situation.

RELATIONS DE BON VOISINAGE

DES NUISANCES SONORES ?

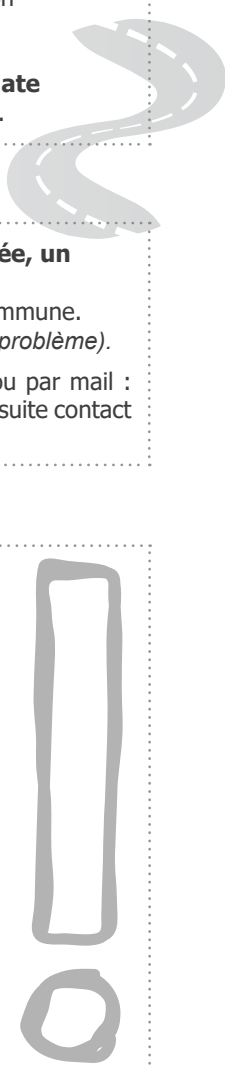
Les dimanches, jours fériés et en dehors des horaires de travail en journée, le bruit (cri, chant, instrument de musique, chaîne hi-fi, outil de bricolage, pétards, aboiements...) ne doit pas créer un trouble anormal et porter atteinte à la tranquillité du voisinage.

Il est demandé, afin de respecter le vivre ensemble de tous, de ne pas utiliser de tondeuse ni d'outil bruyant. Le tapage nocturne est commis entre 22 heures et 7 heures et peut être sanctionné par une amende.

BRÛLER SES DÉCHETS VERTS

Une circulaire interministérielle du 29 novembre 2011 interdit formellement de brûler des déchets verts dans son jardin, même si vous accumulez des feuilles, branches, herbes, etc.

Des solutions existent ! Rendez-vous page 35.





Vivre à proximité de l'aéroport Nantes-Atlantique

LE PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

C'est un **document d'urbanisme annexé au Plan Local d'Urbanisme métropolitain** (PLUm) qui fixe les conditions d'utilisation des sols suivant la zone de bruit concernée : de la zone A (la plus soumise aux nuisances et donc la plus contrainte) à la zone D.

Le PEB en vigueur date de septembre 2004 et devrait être révisé dans les prochaines années. D'ici là, un «Porter à connaissance» informe des nouveaux périmètres potentiels.

Il est consultable sur le site internet www.geoportail.gouv.fr

Vous pouvez également venir vous renseigner et le consulter en mairie.

LES AIDES À L'INSONORISATION

L'exploitant de l'aéroport Nantes Atlantique est chargé de la gestion de l'aide à l'insonorisation. Il délègue cette gestion à un prestataire spécialiste dans le domaine de l'acoustique : Espace 9.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Le logement doit être **situé à l'intérieur du Plan de Gêne Sonore PGS** en vigueur pour l'aéroport Nantes Atlantique (PGS entré en vigueur le 1er juillet 2019).
Le **permis de construire doit être antérieur au Plan d'Exposition au Bruit** (PEB de 2004).

L'AIDE DE DROIT COMMUN

Cette aide est destinée à couvrir le **financement d'un diagnostic acoustique et les travaux d'insonorisation de votre logement**. Elle est financée par la Taxe sur les Nuisances Sonores Aériennes (TNSA) payée par les compagnies aériennes pour chaque décollage. Selon vos conditions de ressources, elle couvre 80 à 100% des travaux d'insonorisation.

L'AIDE EXCEPTIONNELLE

Il existe une aide exceptionnelle **pour les logements exclus du dispositif de droit commun**. Elle concerne les biens construits après 2004 et acquis entre le 31 décembre 2010 et le 17 janvier 2018.



BESOIN DE PLUS D'INFORMATIONS ?

Rendez-vous sur notre site internet
www.saint-aignan-grandlieu.fr.

Rubrique Vivre à Proximité de Nantes Atlantique >
Le dispositif d'aides à l'insonorisation



Vivre À SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU

La vie locale et culturelle p.28
Environnement et cadre de vie..... p.35





La vie locale et culturelle

LES RENDEZ-VOUS AIGNANAIS À NE PAS MANQUER

JANVIER



Cérémonie des vœux
du Maire et
du Conseil municipal aux habitants.

MAI



Cérémonie de commémoration
du 8 mai 1945.



Jumelage

La commune entretient un jumelage avec Thüngersheim, une petite ville située en Allemagne. Lors du week-end de l'Ascension, les familles allemandes et aignanaises se retrouvent. Les rencontres sont organisées de façon alternative dans les deux pays.

JUIN



Fête de la Musique

Elle a lieu le vendredi avant ou après le 21 juin. Elle peut prendre différents formats, en laissant une place aux élèves de l'école de musique municipale et accueillant la plupart du temps des groupes et artistes professionnels ou amateurs.



Fête de Pierre Aiguë

Le dernier week-end de juin, les habitants ont rendez-vous sur le site exceptionnel de Pierre Aiguë pour cette fête devenue incontournable. C'est l'occasion de naviguer sur le lac de Grand Lieu et de partager un moment festif et convivial en famille ou entre amis sur ses rives.

ÉTÉ



Animations estivales

Entre juin et septembre, les habitants peuvent profiter des animations estivales proposées par la municipalité. Une programmation est pensée chaque année pour permettre aux plus petits comme aux plus grands de passer un bel été sur la commune.



SEPTEMBRE



Festi'Fête de rentrée

À la fin de l'été, les Aignanais se retrouvent dans le centre-bourg pour la traditionnelle Fête de rentrée de la commune. Tout est réuni pour que les habitants profitent d'une soirée conviviale pour se retrouver avant la rentrée. Un spectacle pyrotechnique d'envergure clôture la fête en beauté.

À noter : la Fête de rentrée n'a pas lieu les années Festifolies.



Les Festifolies d'Automne

Tous les 3 ans, à l'automne, la commune organise un festival 100% gratuit destiné aux familles et dédié aux arts de la rue. Cet événement qui se veut participatif et déjanté attire près de 20 000 spectateurs sur un weekend. Le Festival a été organisé en 2011, 2014, 2017 et la prochaine édition se tiendra en 2022.

OCTOBRE / NOVEMBRE



Salon d'Art

Pendant 3 semaines, plusieurs artistes plasticiens aux styles et techniques variés exposent en salle de l'Héronnière et vous donnent rendez-vous autour de leurs œuvres.



Cérémonie de commémoration

du 11 novembre 1918.

DÉCEMBRE



Animations de Noël

En fin d'année, la magie de Noël s'invite sur la commune avec des décorations et des animations pour tous.



VOUS SOUHAITEZ PRENDRE PART AUX ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS PAR LA COMMUNE ?

Prenez contact avec le service Vie Locale : contact@sagl.fr.
La commune est toujours à la recherche de bénévoles pour aider sur différentes missions. Vous pouvez intégrer des groupes de travail sur certains projets réalisés avec la participation des habitants.



LE GRAND LIEU DU CONTE

Au cœur d'un patrimoine remarquable et d'un site géographique chargé d'histoires, l'ancien presbytère de Saint-Aignan de Grand Lieu attendait d'être rénové pour retrouver ses plus beaux atouts.



LA MUNICIPALITÉ A DÉCIDÉ DE RÉHABILITER CE BÂTIMENT ET SON PARC DE 3000M², ORNÉ DE MAJESTUEUX CÈDRES DU LIBAN ET TILLEULS.

L'objectif était de faire revivre les contes et légendes attachés au lac et ce dans le cadre d'un projet communal plus vaste nommé : « Le Grand Lieu du Lac ».

La volonté des élus était également de **soutenir une initiative citoyenne et collaborative, en faisant émerger un Tiers-Lieu, espace de rencontre, d'échange, d'expression culturelle et de mixité** pour les habitants, les promeneurs, les randonneurs, et les acteurs locaux.

C'est donc par un appel à projet qu'une belle histoire collective et innovante a commencé en mai 2019 ! Convaincue que ce nouveau lieu pouvait devenir un pôle identifié et reconnu des arts du conte mais également un endroit de partage et de convivialité, **l'association Village Terre et Vie, un collectif de 20 conteurs et deux porteurs de projet ont souhaité s'investir et se mobiliser ensemble pour répondre à cette initiative.** Ainsi, en février 2020, ce nouveau projet entrait dans sa phase de préfiguration.

Après plusieurs mois de réflexion, d'échange d'idées, et de travail de structuration, l'ensemble des acteurs engagés et la municipalité de Saint-Aignan de Grand Lieu ont validé ensemble un projet de fonctionnement pour ce nouveau lieu : « **Le Grand Lieu du Conte, la maison des possibles de Saint-Aignan de Grand Lieu** » qui a ouvert ses portes en 2022.

Le Grand Lieu du Conte, c'est :

- Un jardin exceptionnel ouvert aux habitants toute l'année
- Un bâtiment avec plusieurs activités coordonnées par l'association Village Terre et Vie : le Cric Crac Café, Radio Grand Lieu, les animations Ouverture Nature et l'atelier artistique du collectif Conte.



LES INFRASTRUCTURES DE LA COMMUNE



02 40 26 44 71

L'ESPACE VIE LOCALE (EVL)

C'est un lieu de travail, de rencontres et d'animations destiné aux associations.

C'est un pôle qui rassemble les acteurs de la vie locale. Son objectif ? Fédérer toutes celles et tous ceux qui organisent des animations socio-culturelles et sportives rendant ainsi la commune plus dynamique et plus attractive.



Ouvert en 2015, cet équipement de 800 m² abrite également l'école municipale de musique « Le Patio musical ». Juste à côté, se trouve la médiathèque « le jardin de lecture » offrant là un triptyque socio-culturel au cœur du bourg.



Les jours et horaires d'ouverture sont disponibles sur le site internet de la commune et affichés sur l'Espace Vie Locale.

En dehors de ces créneaux horaires, les associations (dont le siège social est établi à l'EVL) disposent d'une clé pour mener à bien leurs activités au sein de l'EVL.

DIFFÉRENTS SERVICES SONT PROPOSÉS À L'ESPACE VIE LOCALE :

- **Espace courrier et reprographie** : une cinquantaine de boîtes aux lettres sont installées pour les associations qui ont leur siège social à l'EVL. Un photocopieur, un massicot, une relieuse et une agrafeuse sont à leur disposition.
- **Hall et patio** sont des espaces de détente ouverts à tous avec machine à café, réfrigérateur, etc. Les associations peuvent réserver ces espaces pour y organiser des temps conviviaux, des expositions...
- **Prêt de matériel** : tables, chaises, barnums... L'EVL met à disposition des associations du matériel et même un véhicule pour le transporter.
- **Conseils et accompagnement des associations et des habitants** : comment constituer une association, faire évoluer ses statuts, organiser un événement ? À toutes ces questions, le personnel de l'EVL vous apporte des réponses ! N'hésitez pas à le solliciter.

Le détail des activités proposées par les associations est à retrouver dans le support « Vie Asso' » disponible à l'accueil de l'EVL ou en ligne sur le site internet de la commune.



L'ÉCOLE DE MUSIQUE

Née en 1982, l'école associative de musique de Saint-Aignan de Grand Lieu est devenue municipale en 2002.

Établissement d'enseignement artistique spécialisé en musique, l'école municipale de musique est un service public culturel rattaché au service Vie Locale.



EN 2021-2022,

elle accueille **160 élèves** et développe des partenariats avec les acteurs culturels du territoire.



02 40 26 44 63

Implantée au cœur de l'Espace Vie Locale, elle propose une **offre d'enseignements et de pratiques artistiques diversifiée**. Son objectif est de favoriser l'accès du plus grand nombre à une pratique artistique épanouissante, exigeante et partagée.

L'OFFRE PÉDAGOGIQUE :

Percussions

Clarinette

Formation musicale

Flûte traversière

Piano

Trompette, trombone et tuba

Chant

Guitare

Saxophone

Un **large choix de pratiques collectives**, permettant ainsi aux apprentis musiciens de devenir de véritables amateurs, est proposé. Chacune et chacun trouve son bonheur musical : orchestre d'harmonie, ensemble vocal, ateliers musiques actuelles, ateliers vocaux enfants et adolescents, ensemble de saxophones, musique de chambre, ensemble de guitares.

L'école de musique propose des **rendez-vous** allant du concert d'élèves à la salle Paul Pouvreau, aux animations extérieures telles que le concert de l'harmonie dans des lieux remarquables de la commune. L'école de musique souhaite **attirer** de nouveaux publics, **soutenir et valoriser** la pratique amateur, **s'adapter** aux nouvelles technologies et **s'affirmer** comme acteur à part entière de la vie culturelle locale.



LA MÉDIATHÈQUE « LE JARDIN DE LECTURE »

La médiathèque est un service de lecture publique favorisant l'accès de tous à l'information, aux loisirs, à l'éducation et à la culture.

Elle a pour mission d'encourager le dynamisme culturel local, d'être un lieu de rencontre, de réflexion, de découverte et d'ouverture.



L'ACCÈS À LA MÉDIATHÈQUE EST LIBRE ET LE PRÊT EST GRATUIT POUR TOUS.



02 40 26 44 55

Le prêt de documents est soumis à une inscription, également gratuite pour les habitants de la commune et hors commune. Cet abonnement, valable un an renouvelable, permet d'emprunter jusqu'à dix documents par personne, et ce pour une durée de trois semaines. Les documents disponibles à la médiathèque : Romans, albums, bandes dessinées, documentaires, DVD, Jeux.

L'équipe, composée de trois bibliothécaires et de bénévoles, vous accompagne et vous conseille dans la découverte de ses collections. Vous pourrez également profiter d'un **espace multimédia**, d'un **espace presse** et assister aux **actions culturelles** proposées tout au long de l'année.

UN CATALOGUE EN LIGNE PAR LE BIAIS D'UN SITE INTERNET DÉDIÉ.

Ce site internet propose une interface conviviale pour découvrir en quelques clics le programme des actions culturelles, piocher des idées de lectures, films, magazines, jeux...



Rendez-vous sur
mediatheque.saint-aignan-grandlieu.fr



Les jours et horaires d'ouverture sont disponibles sur le **site internet de la commune** et **affichés sur la médiathèque.**

Des **ressources numériques proposées par la Bibliothèque Départementale de Loire-Atlantique** sont disponibles dès votre première inscription permettant d'accéder à des films d'auteurs, d'arts et essais, presse en ligne, autoformation, soutien scolaire, jeux ludo-éducatifs...



LES SALLES COMMUNALES

A Salle pouvant être réservée par une association

P Salle pouvant être réservée par un particulier

L'Espace Vie Locale dispose de plusieurs salles :

2 SALLES DE RÉUNION **A** **P**

À disposition pour l'organisation de réunions et d'activités. Elles sont modulables et peuvent n'en former qu'une seule. Capacité d'environ 20 places.

Réservation possible à l'année ou de façon ponctuelle.

SALLE PAUL POUVREAU **A**

Capacité de 100 places assises en gradins modulables (configuration théâtre ou à plat). La salle est sonorisée et équipée d'un vidéo projecteur. Idéale pour organiser des conférences, des réunions publiques, de petits spectacles, des auditions.

Réservation de façon ponctuelle uniquement.

Les autres salles de la commune

SALLE DE L'HÉRONNIÈRE (RUE DU PRESOIR) **A** **P**

Elle est idéale pour organiser un événement culturel (concert, théâtre...), une réception, un mariage... Elle se compose d'une grande salle (400 personnes debout, 240 assises, 350 en gradins), d'un hall d'accueil et d'un bar. Il est possible de moduler cette salle et d'ainsi disposer d'une salle de taille moyenne (300 personnes debout, 150 assises) et d'une petite salle (100 personnes debout, 60 assises).

SALLE POLYVALENTE (PLACE MILLÉNIA) **A**

Elle comprend une salle omnisports (handball, basket, volley...), une salle dite des «pieds nus» (pour la danse, la gym, la capoeira...) ainsi qu'une salle d'activités.

SALLE DE LA PAVELLE (RUE DU PRESOIR) **A**

Elle se compose de cinq salles : une salle de billard, une salle de catch et boxe thaï, une salle de gym et d'arts martiaux, une salle omnisports (tennis, badminton, mur d'escalade...) avec une tribune de 100 places et une salle pour la gym et le yoga.

SALLE MADELEINE HUET (RUE DES GRÈBES HUPPÉS) **A** **P**

Elle comprend une pièce principale, une cuisine équipée, un espace salon. Capacité d'accueil : 60 personnes assises, 100 personnes debout. Cet équipement est destiné aux personnes âgées de + de 75 ans, aux résidents du Moulin des Rives et au Club Joie de Vivre pour l'organisation de leurs événements associatifs ou privés.

COMMENT RÉSERVER UNE SALLE ?

Un formulaire est à disposition sur le site internet de la commune ou en version papier à l'accueil de l'Espace Vie Locale.

Pour effectuer une réservation, il faut en formuler la demande auprès de l'EVL au plus tard un mois avant la date souhaitée. En pratique, mieux vaut anticiper sa demande encore plus tôt ! Chaque année, en janvier, les réservations de salles pour l'année suivante s'ouvrent. **Pour plus d'informations, merci de contacter l'EVL.**



Environnement et cadre de vie

LES ACTIONS MENÉES SUR LA COMMUNE

LA GESTION ÉCOLOGIQUE DES ESPACES VERTS

La commune est **attentive à la préservation de l'environnement et du cadre de vie de ses habitants** : le zéro phyto (c'est-à-dire zéro produits phytosanitaires de synthèse), l'écopâturage, la récupération des eaux pluviales, le fauchage tardif, la gestion des forêts sont autant de pratiques écologiques mises en oeuvre par le service Espaces Verts.

Des panneaux d'informations sont disposés sur la commune pour vous donner quelques astuces.



JARDIN PARTAGÉ

Aménagé dans le quartier du Moulin des Rives, le jardin partagé de la commune est un **lieu de rencontre et d'expérimentation en terme de jardinage écologique**, ouvert à tous.



Ce projet est soutenu financièrement par l'Etat dans le cadre de France Relance

LIBRE CUEILLETTE

Un **verger en libre cueillette** est aménagé près du jardin partagé : les futures récoltes issues des vignes, pommiers, poiriers, cerisiers... seront à la disposition de tous. Deux autres sites de libre cueillette sont aménagés : les **jardinières** rue du Pressoir et un espace en pleine terre au niveau du 15 route de l'Halbrandière. Des **aromatiques** y sont à disposition des habitants, passants : servez-vous !

COMPOSTEUR COLLECTIF

Le composteur collectif du Moulin des Rives est accessible à tous. Vous pouvez y déposer vos biodéchets (épluchures de légumes, coquilles d'œufs...), les consignes sont affichées sur place. Si vous souhaitez composter chez vous, Nantes Métropole vous aide financièrement à l'achat d'un composteur ou d'un lombricomposteur.



Plus de renseignements sur le site internet de Nantes Métropole : www.metropole.nantes.fr/compostage

BROYAGE DE VÉGÉTAUX ET DISTRIBUTION DE FOIN

La mairie organise 2 à 3 fois par an des opérations de broyage de végétaux pour profiter des ressources offertes par le jardin. Apportez vos branchages, repartez avec du broyat pour pailler votre jardin.

Une fois par an, des ballots de foin, issus des fauches tardives des prairies communales sont distribués gratuitement aux habitants. Le foin peut servir pour les animaux et/ou le paillage du jardin.



ATELIER 30

La commune a mis en œuvre son Agenda 21 qui était un plan d'actions sur l'environnement, le social et l'économie.

La commune prépare désormais son Agenda 2030, nommé Atelier 30.

C'est un **projet participatif, solidaire et écologique**, s'appuyant sur les 17 objectifs de développement durable de l'ONU.

Il est construit avec les habitants de la commune.



POUR PLUS D'INFORMATIONS

Contactez la personne en charge du développement durable par mail à contact@saql.fr.

SENTIERS DE RANDONNÉE

Envie de parcourir Saint-Aignan de Grand Lieu à pied ou à vélo ?

Plus de 40 km de "chemins nature" balisés vous attendent pour randonner à travers bois, lac, vignes, villages, châteaux.

Trois circuits existent :

- **Circuit 1** : L'Hermitage, 18 km. 5h à pied, 2h à vélo.
- **Circuit 2** : Les Halbrans, 16 km. 4h à pied, 1h30 à vélo.
- **Circuit 3** : Pierre Aigüe, 8 km. 2h à pied, 1h à vélo.

Le point de départ des trois circuits est la fontaine Saint-Rachoux.



La plaquette des chemins nature est téléchargeable **sur le site internet de la commune.**





LA MOBILITÉ

TRANSPORTS EN COMMUN

BUS – TAN

La **ligne 98** relie la commune à Rezé (arrêt Neustrie, ligne 3 du tramway) et Brains, en passant par Bouaye et Saint-Léger les Vignes. La ligne fonctionne toute la semaine, 7j/7.

Les transports en commun TAN et SNCF (sur l'agglomération nantaise) sont gratuits les week-ends, profitez-en.



Renseignements au 02 40 44 44 44



www.tan.fr

PROXITAN

Service de transport destiné aux personnes titulaires d'une carte d'invalidité à 80% minimum. Pour des déplacements réguliers ou occasionnels, de porte à porte sur Nantes Métropole. 7 jours sur 7.



Inscription et réservation du lundi au vendredi au 02 51 81 78 78

SNCF

Gare la plus proche : Bouaye



Retrouvez toutes les informations trafic, horaires et billets sur www.sncf-connect.com



36 35

(service gratuit + prix d'un appel)

COVOITURAGE

Pour les trajets quotidiens, réguliers ou événementiels, proposez votre trajet ou consultez les offres sur Ouest-Go, plateforme gratuite de mise en relation entre particuliers. Aire de covoiturage à proximité : La Ville au Denis à Bouguenais.



www.ouestgo.fr

DESTINÉO

Destinéo est un outil en ligne de calcul de vos trajets en transports en commun, mis en place par la Région Pays de la Loire. Il fournit les itinéraires en s'appuyant sur tous les réseaux existants dans la région : bus, train, car et tramway.



www.destineo.fr

VÉLO

Régulièrement la commune organise des **animations vélos** (contrôle technique, marquage vélo, bicloo mobile...). Une aide financière est accordée par Nantes Métropole pour l'achat d'un vélo cargo (vélo destiné à transporter plus facilement les enfants).



Plus de renseignements sur le site internet de Nantes Métropole www.metropole.nantes.fr

Les **services Bicloo** permettent de louer un vélo (électrique, pliant...) sur une longue durée (de 1 mois à 1 an).



Plus de renseignements sur le site internet de Bicloo Nantes www.bicloo.nantesmetropole.fr

Pour vous déplacer à vélo et emprunter un **itinéraire sécurisé**, rendez-vous sur le site ou l'application : www.geovelo.fr/nantes/



LES DÉCHETS

Attentive à la protection de l'environnement, la commune organise différentes actions en faveur du recyclage des déchets. Chaque année une **balade zéro déchet** permet de sensibiliser les habitants au tri des déchets et de créer du lien entre les citoyens. La commune met également en place une **collecte des mégots** pour le recyclage des mégots, plusieurs cendriers ont été spécialement installés sur la commune. Ces mégots sont ensuite valorisés et transformés en mobilier urbain. Elle participe aussi à la **Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD)**, l'occasion de diffuser trucs et astuces pour réduire ses déchets.

RAPPELONS-NOUS : « LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QU'ON NE PRODUIT PAS ».

LE TRI SÉLECTIF

Pour trier vos déchets, la métropole vous a doté d'un bac jaune et d'un bac bleu.

La collecte des bacs se fait le vendredi. Elle est décalée au lendemain, le samedi en cas de jour férié dans la semaine.

DÉCHETS RECYCLABLES : BAC JAUNE => TOUS LES EMBALLAGES DANS LE BAC (EN VRAC)



PAPIER / CARTON	PLASTIQUE	MÉTAL
 <p>TOUS LES PAPIERS, ENVELOPPES, CARTONS, CARTONNETTES, BRIQUES ALIMENTAIRES</p>	 <p>BOUTEILLES ET FLACONS AVEC LEUR BOUCHON, TUBE DE DENTIFRICE, POTS (CRÈME, RILLETTE...), POT DE YAOURT, BARQUETTE JAMBON, BARQUETTE DE VIANDE POLYSTYRÈNE, FILM PLASTIQUE, BARQUETTE DE BEURRE...</p>	 <p>EMBALLAGES MÉTALLIQUES ET ALUMINIUM (PAQUET DE CHIPS, GOURDE COMPOTE, CAPSULES DE CAFÉ, AÉROSOL VIDE,...)</p>

DÉCHETS NON RECYCLABLES / ORDURES MÉNAGÈRES : BAC BLEU

DÉCHETS MÉNAGERS = À JETER




JOUET EN PLASTIQUE CASSÉ, VAISSELLE, COUCHES, BROSSE À DENT, MOUCHOIRS, ESSUIE-TOUT,...

Des astuces pour un meilleur tri de vos déchets

- ✓ **Ne les emboîte pas :** séparés, ils sont mieux triés et valorisés.
- ✓ **Ne les lavez pas :** c'est inutile, ils sont lavés après la chaîne de tri. Videz-les simplement de leur contenu.
- ✓ **Fermez bien les sacs.**
- ✓ **Ne sortez vos déchets que lorsque votre bac est plein.**
- ✓ **Bouteilles, flacons et canette aplatis dans le sens de la longueur.**
- ✓ **Cartons pliés.** Si trop volumineux, à déposer en déchèterie.

Pour les habitants nantais collectés en Tri'sac

- ✓ **Mettez les sacs jaunes et bleus dans le même contenant (bac ou colonne).** Ils seront ensuite séparés à l'usine ALCEA.




COLLECTE DU VERRE

Dépôt dans les conteneurs à verre installés sur la commune (parking du centre commercial, à proximité du Café du Lac, salle de la Pavelle, aux Ecobuts (derrière l'arrêt de bus), à la déchetterie). Pour la tranquillité de tous, pas de dépôt entre 20h et 8h.

Pas de vaisselle !



DÉCHETS ORGANIQUES (BIODÉCHETS) ET DÉCHETS VERTS

Voir rubrique «Environnement» (page 35)



RESSOURCERIE / SECONDE MAIN

Plutôt que d'être jetés, certains produits peuvent faire des heureux et trouver une seconde vie :

- **Pensez au réemploi** en apportant vos vêtements dans les bornes relais au parking de La Pavelle ou au parking du Café du Lac,
- Participez aux **vides greniers ou bourses aux vêtements** proposés sur la commune.



Retrouvez la liste des ressourceries sur le site internet de la commune.

DÉCHETTERIE

Vous pouvez déposer vos autres déchets à la déchetterie de la commune (*route de la Forêt*).



Les jours et horaires d'ouverture sont disponibles sur le **site internet de la commune.**



Renseignements au **06 09 93 56 76**



LES DÉCHETS ADMIS

Encombrants (meubles, bois ou tout autre objet qui ne rentre pas dans votre bac), déchets verts, papiers, cartons, verres, huiles de moteur, déchets dangereux (peintures, solvants...), batteries, cartouches d'encre, DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), ferrailles, piles, textiles, gravats.

LES DÉCHETS INTERDITS

L'amiante est à déposer au Cellier sur le Site Charier.

ENLÈVEMENT DES ENCOMBRANTS

Nantes Métropole collecte vos déchets encombrants sur simple appel (service sur rendez-vous et gratuit).



0 800 00 70 76
numéro vert

LES DÉCHETS ADMIS

Meubles, déchets d'équipements électriques, électroniques et autres (poussette, vélo, moquette...).



UNE RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE DE LA COMMUNE

La commune met en place des actions afin de réduire ses consommations d'énergie. Sur les différents bâtiments municipaux comme la médiathèque, l'école Jules d'Herbauges, le stade Jean Bertin, ou encore la mairie, des panneaux solaires ont été installés. Une partie de l'éclairage public fonctionne avec l'énergie emmagasinée des panneaux solaires.

AIDE AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIES

La commune apporte une **aide financière pour l'installation de certains équipements en énergie renouvelable**. Les aides varient en fonction du nombre d'équipements et du système :

- Forfait de 150€/m² pour des panneaux solaires thermiques,
- Forfait de 750€ pour des panneaux solaires photovoltaïques (avec revente de la production),
- Forfait de 25% du montant des dépenses (plafonné à 1 500€) pour des panneaux solaires photovoltaïques (sans revente de la production),
- Forfait de 500€ pour un système de récupération d'eau de pluie (à usage sanitaire).



Un formulaire de demande de subvention est à récupérer à l'accueil des services techniques.

MON PROJET RÉNOV & MA PRIME RÉNOV

ACTIONS DE LA MÉTROPOLE

Mon ProjetRénov est un dispositif proposé par Nantes Métropole. Il s'agit d'un accompagnement gratuit avec des conseils techniques (audit énergétique) et des aides financières.

Mon ProjetRénov s'adresse à tous les particuliers, propriétaires ou locataires, qui souhaitent réaliser des travaux de rénovation de leur logement ou de leur copropriété afin de réduire leurs factures d'énergie et d'améliorer leur confort, valoriser leur bien, quels que soient leurs revenus.

ACTIONS DE L'ÉTAT

MaPrimeRénov est une aide financière de l'État pour vous accompagner dans vos travaux de rénovation énergétique. Elle est calculée en fonction de vos revenus et du gain écologique de vos travaux. Ce type d'aménagement permet notamment d'améliorer le confort du logement, de réduire les factures de votre fournisseur d'énergie et de lutter contre le réchauffement climatique.



POUR EN SAVOIR PLUS

sur les économies d'énergie et la rénovation de votre logement, **contactez l'Espace Conseil Faire** au 02 40 08 03 30 ou rendez-vous sur leur site internet : www.info-energie-paysdelaloire.fr





LE COIN des jeunes

2 mois - 3 ans p.42

3 - 11 ans p.43

11 ans et + p.46





2 mois - 3 ans

Différentes modalités d'accueil des jeunes enfants et d'accompagnement des jeunes parents existent sur la commune.

LE MULTI ACCUEIL POM' DE RAINETTE



35 rue des Frères Rousseau



Les jours et horaires d'ouverture sont disponibles sur **le site internet de la commune.**



Renseignements
au **02 40 26 44 51**

TARIFS

en fonction des ressources



Modalités d'inscription
sur le site internet de la commune

Le multi-accueil propose 20 places pour les enfants âgés de 2 mois jusqu'à leur scolarisation, grâce à un accueil régulier (type crèche) et occasionnel (type halte-garderie). Les repas sont fournis en liaison froide par un prestataire extérieur spécialisé. L'accent est mis sur la proposition de produits de qualité, bio et de proximité.



LE RELAIS PETITE ENFANCE

Le Relais Petite Enfance, basé à Bouaye,

- Informe les parents des différents modes de garde et des places d'accueil disponibles,
- Informe sur le statut professionnel des assistantes maternelles (droits, devoirs, contrats, salaires, congés...),
- Propose des ateliers jeux à destination des assistantes maternelles et d'autres animations à destination des parents.

Le site du Conseil départemental de Loire-Atlantique donne également des informations dans le cadre d'une recherche d'assistante maternelle.



Mairie de Bouaye
Renseignements
au **02 51 70 59 99**

LA PROTECTION MATERNELLE INFANTILE (PMI)

Les puéricultrices du Conseil Départemental proposent des consultations gratuites à Bouaye et Saint-Jean de Boiseau, pour vous accompagner avec votre enfant, dans la parentalité.



Espace Départemental des Solidarités
15 rue Pierre Mendès France - 44640 Saint-Jean de Boiseau

Renseignements
au **02 40 65 64 34**



3 - 11 ans

La commune offre de nombreux services municipaux pour l'accueil des enfants et jeunes aignanais. Elle a signé un **Projet Educatif de Territoire** avec les services de l'Etat garantissant l'accueil des enfants et jeunes dans le cadre de valeurs éducatives partagées :

Citoyenneté

Solidarité / Respect
Vivre ensemble

Ouverture sur le monde
Curiosité

Rythme
Santé

L'ÉDUCATION

SERVICE SCOLAIRE DE LA MAIRIE : 02 40 26 44 74

Pour tout renseignement concernant les affaires scolaires et services périscolaires.

ÉCOLE PUBLIQUE

GRUPE SCOLAIRE JULES D'HERBAUGES

Place Saint-Amani



Maternelle : 02 40 26 45 00

Élémentaire : 02 40 26 45 01

ÉCOLE PRIVÉE

SAINT-PIERRE

26 rue des Frères Rousseau



02 40 31 03 75



LES INSCRIPTIONS SE FONT DIRECTEMENT AUPRÈS DES ÉCOLES.

La commune propose diverses activités sur le temps scolaire dans le cadre de l'Education Artistique et Culturelle : interventions de l'école de musique, de l'association Musique et Danse ; arts plastiques ; accueil de classes à la médiathèque ; spectacles.

LE TRANSPORT SCOLAIRE

Le service de cars scolaires est assuré par la TAN. Les horaires sont adaptés aux heures d'entrée et de sortie des établissements scolaires. L'utilisation des cars scolaires est ouverte à tout usager de plus de 3 ans (au 31 décembre de l'année scolaire en cours).



PLUS D'INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT SCOLAIRE

sur notre site internet ou auprès du Pôle Sud-Ouest de
Nantes Métropole au **02 28 00 16 00**.



LES SERVICES PÉRISCOLAIRES

Plusieurs services municipaux sont proposés pour assurer l'accueil des enfants en dehors des horaires d'école.

LES INSCRIPTIONS SE FONT AUPRÈS DU SERVICE SCOLAIRE DE LA MAIRIE.



TARIFS

en fonction des ressources



Tous les horaires des services périscolaires sont à retrouver **sur le site internet de la commune.**

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

POUR L'ÉCOLE JULES D'HERBAUGES ET L'ÉCOLE SAINT-PIERRE

Tous les écoliers scolarisés (sauf les Très Petites Sections) dans les écoles de la commune sont accueillis à la Maison de l'Enfance dans la limite des places disponibles. Le service fonctionne les jours d'école avant et après la classe, sur des plages horaires élargies.



Contact périscolaire

02 40 26 44 50

GARDERIE PÉRISCOLAIRE

À L'ÉCOLE JULES D'HERBAUGES

Elle est **réservée aux enfants de l'école Jules d'Herbauges** (hors Très Petites Sections), dans la limite des places disponibles. Le service fonctionne les jours d'école avant et après la classe sur des plages horaires plus restreintes que l'accueil périscolaire.

ÉTUDE SURVEILLÉE

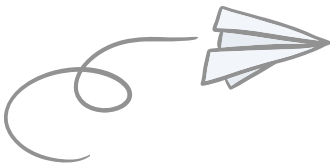
À L'ÉCOLE JULES D'HERBAUGES

Elle est **réservée aux enfants des classes de CE2 à CM2 de l'école Jules d'Herbauges**, dans la limite des places disponibles. Le service fonctionne les jours d'école après la classe.

AIDE PERSONNALISÉE

À L'ÉCOLE SAINT-PIERRE

Elle est **proposée après la classe pour les élèves du CP au CM2 de l'école Saint-Pierre**. Inscription auprès de l'école Saint-Pierre.





LA RESTAURATION SCOLAIRE



Place Saint-Amani



Contact : Service scolaire de la mairie au **02 40 26 44 74**



Inscription via le portail famille sur le site internet de la commune



TARIFS
en fonction des ressources



Le restaurant scolaire municipal accueille les enfants scolarisés (Hors Très Petites Sections) des écoles Jules d'Herbauges et Saint-Pierre.

Les repas sont élaborés par une diététicienne et sont préparés sur place, par le chef cuisinier et son équipe. Des menus spécifiques sont élaborés pour les enfants suivant un régime alimentaire particulier (allergies alimentaires signalées dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé). Les repas sont servis à table pour les maternelles et en self pour les élémentaires.



Le restaurant scolaire a été labellisé Mon Restau Responsable en 2021, compte tenu des engagements de la commune notamment en matière d'utilisation de produits bio et de proximité.

L'ACCUEIL DE LOISIRS

La commune délègue l'organisation de l'accueil de loisirs des 3-11 ans au Château de la Plinguetière. Des activités manuelles, artistiques, culturelles, sportives et culinaires sont proposées tout au long de l'année.

Pendant les vacances, les activités sont organisées par tranche d'âge : 3-4 ans, 5-7 ans, 8-11 ans. Durant la période estivale, des séjours sont également proposés.



Site de la Plinguetière
51 route du Champs de Foire



Inscription directement sur place ou sur la plateforme de réservation de la Plinguetière



TARIFS
en fonction des ressources



Contact : **02 40 31 09 42**



Accueil le mercredi et tous les jours durant les vacances scolaires. Horaires à retrouver sur le site internet de la commune.



11 ans et +

COLLÈGE ET LYCÉES DE SECTEUR

La carte scolaire établie par l'Éducation Nationale indique que les élèves de Saint-Aignan de Grand Lieu dépendent des **établissements de Bouaye**. Des dérogations sont possibles.

Collège Bellestre

Rue du stade

02 51 70 50 71



Lycée Alcide d'Orbigny

Esplanade de l'Édit
de Nantes

02 51 70 55 11



Lycée professionnel Apprentis d'Auteuil

Section agricole
1 allée Daniel Brottier

02 40 32 51 90



LA MAISON DES JEUNES

Rue de la Presqu'île du Dun

02 40 26 45 07
06 67 91 36 78



[mjsagl44860](https://www.snapchat.com/add/mjsagl44860)



[maisondesjeunes_sagl44860](https://www.instagram.com/maisondesjeunes_sagl44860)

Les jeunes sont accueillis :

- pendant la période scolaire : les mercredis et samedis après-midi et les vendredis soir. Une soirée est également proposée tous les quinze jours
- pendant les vacances scolaires : du lundi au vendredi

Un programme d'activités est proposé. Même si la plupart des activités s'adressent à l'ensemble des jeunes, certaines sont plus spécifiques aux 11-13 ans et d'autres aux plus de 14 ans. En parallèle, un accueil avec activités libres est proposé. Des séjours peuvent être proposés durant l'été.



Inscription directement sur place ou via le portail Familles sur le site internet de la commune



TARIFS

en fonction des ressources

En partenariat avec la Maison des Jeunes, le centre de Soins Infirmiers de Bouaye propose des **permanences santé gratuites** tout au long de l'année. Ces consultations sans rendez-vous sont assurées par une infirmière.

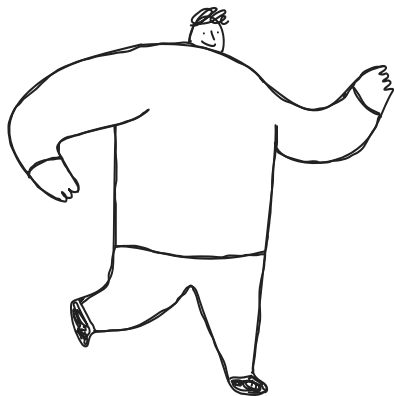
LE PASS JEUNES

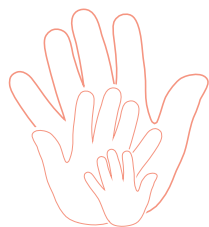
Le dispositif « Pass' jeunes » offre une aide financière à la pratique sportive et culturelle des jeunes aignanais.



Plus de renseignements auprès de la maison des jeunes.

PLUS D'INFORMATIONS SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES 16-25 ANS MIS EN PLACE SUR LA COMMUNE PAGE 50.





UNE COMMUNE sociale et solidaire

Action sociale et solidarités	p.48
L'accompagnement des seniors par le CCAS	p.49
L'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans	p.50
Logement social - hébergement	p.51
Faciliter le retour à l'emploi	p.52
Une commune toujours plus inclusive	p.52





Action sociale et solidarités

Service social - Centre Communal d'Action Sociale -
Place Millénia.

Accueil libre le matin et sur rendez-vous l'après-midi



02 40 26 44 73

02 40 26 44 36

“ Un accompagnement
personnalisé et confidentiel
à l'attention de tous. ”

Au sein du service social, le CCAS vient en aide aux personnes rencontrant des difficultés. Des conseillères sociales sont à l'écoute pour :

- Prévenir les ruptures de parcours de vie
- Lutter contre l'isolement des personnes les plus fragiles
- Accéder à ses droits
- Orienter vers des services spécialisés

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le CCAS accompagne les familles, les jeunes, les seniors en difficulté par des moyens humains ou financiers.

L'aide alimentaire d'urgence est accordée à tous, sans condition, avec la remise de produits de base (conserves, féculents, kits d'hygiène...) directement au service social.

Des aides spécifiques, qui sont des aides sociales dites facultatives, sont accordées sous conditions :

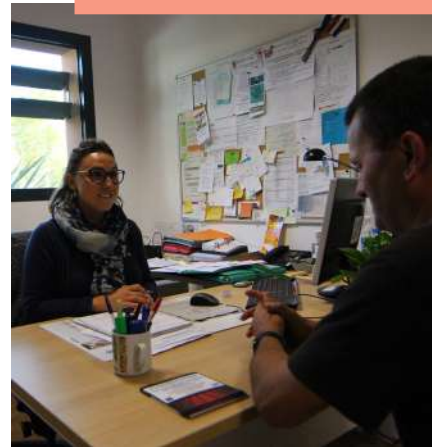
- Paiement de factures (eau, électricité, mutuelle...)
- Aide alimentaire mensuelle : avec les bénévoles, remise d'un colis 1 fois par mois
- Bons d'urgence (essence, produits d'hygiène, produits bébé...)
- Microcrédit : mini prêt destiné aux personnes qui ont des revenus trop faibles pour accéder aux prêts bancaires classiques
- Des aides financières spécifiques peuvent être attribuées aux jeunes et aux seniors

Le CCAS assure la domiciliation administrative des personnes sans domicile ou hébergées. Il est en lien avec les assistantes sociales du Conseil Départemental mais aussi tout un réseau de partenaires tel que la Caisse d'Allocations Familiales, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la CARSAT Retraites, le Centre Régional Information Jeunesse, le Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles et la Maison de la Justice et du Droit.

LE SERVICE SOCIAL

Le service social accompagne également les personnes dans leurs démarches pour obtenir diverses contributions d'autres organismes :

- prime d'activité
- aides familiales de la CAF
- fonds de solidarité logement
- tarification sociale de l'eau
- tarification solidaire pour le transport urbain
- dossier APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie)
- dossier MDPH (Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap).





L'accompagnement des seniors par le CCAS

TRANSPORTER GRATUITEMENT

Un minibus de la commune vient chercher chaque personne à son domicile et se déplace vers :

- Le centre bourg de la commune (*le mardi matin*),
- Le marché de Bouaye (*le jeudi matin*).

Ponctuellement, le minibus dessert les lieux où sont organisés des événements culturels. (*cinéma, conférence, spectacle...*)

Pour bénéficier de ce service, **contacter le service social 24 heures à l'avance minimum** (*dans la limite des places disponibles*).



TISSER DU LIEN ET ROMPRE L'ISOLEMENT

Le service Social et le Centre Communal d'Action Sociale organisent tout au long de l'année : des séances cinéma gratuites, des sorties seniors, des ateliers découverte (informatique, bien-être...), le repas des aînés et le goûter de Noël. Pour favoriser l'accès à ces animations, la commune a mis en place le pass senior, qui offre des réductions (*sous conditions de ressources*).

S'APPUYER SUR DES PARTENAIRES

> LE CLIC



02 40 69 41 10

Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) Loire-Acheneau est un **point d'information de proximité dédié aux personnes de plus de 60 ans** et à leurs proches. *Rendez-vous sur place ou à domicile.*

> AIDE À DOMICILE

- ANADOM : **02 40 73 73 09**
- ADAR : **02 40 16 91 30**
- AAFP : **02 51 80 62 72**
- ADMR : **02 40 54 18 93**

> LE SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (SSIAD) pour personnes âgées.



02 40 02 47 85

> PORTAGE DE REPAS : ANADOM

Service de portage de repas à domicile
7 jours / 7.

FAVORISER LE MAINTIEN À DOMICILE

> **VEILLER À LA SÉCURITÉ DES CITOYENS EN CAS DE FORTES CHALEURS** : Le Plan Canicule déclenché par la préfecture permet aux seniors inscrits d'être contactés lors des périodes de fortes chaleurs, pour s'assurer de leur bien-être.

> **LA TÉLÉASSISTANCE** : le CCAS participe financièrement au dispositif, qui assure la sécurité des seniors

> **LE COUP DE POUCE SENIOR** : le CCAS peut apporter une aide financière aux personnes âgées qui ont besoin d'un service d'aide à domicile et qui ne peuvent bénéficier d'aucune autre aide financière.



L'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans

LA MISSION LOCALE

8 rue Jean-Baptiste Vigier
44 400 Rezé



02 51 70 26 93

Ce service est destiné à **accompagner les jeunes de 16 à 25 ans** dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle :

- information,
- orientation,
- accompagnement,
- soutien en matière d'emploi, de formation, santé, logement.

Une permanence accueille les jeunes aignonais sur rendez-vous une fois par mois à la maison des jeunes de la commune.



BOURSE À L'ENGAGEMENT

Ce dispositif mis en place par la commune accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans la **réalisation d'un projet** personnel, collectif ou professionnel mais avant tout solidaire (c'est-à-dire tourné vers les autres). Elle se matérialise sous forme d'une aide financière, versée sous conditions de présentation d'un dossier au conseil d'administration du CCAS.

AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

La commune a mis en place une aide au permis de conduire, ayant pour objectifs de favoriser la mobilité et l'insertion sociale et professionnelle. Il s'agit d'une aide financière complémentaire à d'autres dispositifs d'aides ; elle est accordée sous conditions.

FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Cette aide financée par le Conseil Départemental et les communes partenaires est destinée aux jeunes en situation de précarité qui ne peuvent pas s'appuyer matériellement et financièrement sur leur famille pour réaliser leurs projets.



Plus de renseignements auprès du service social
ou sur le site internet de la mairie.



Contacts: **02 40 26 44 73**
02 40 26 44 36



Logement social - hébergement

Le service social est à votre disposition pour tout renseignement concernant les logements sociaux et temporaires, ainsi que pour les aides à la rénovation des logements.

Service social de la mairie
Place Milléna



02 40 26 44 73
02 40 24 44 36



LOCATIFS SOCIAUX

La commune recense une **centaine de logements sociaux**, gérés par 4 bailleurs sociaux. Ils sont attribués aux ménages sous conditions.

Pour en faire la demande, vous pouvez vous inscrire sur www.demandelogement44.fr ou retirer un dossier au service social. Ce site, consulté par tous les bailleurs, recense l'ensemble des demandes de logement sociaux en Loire-Atlantique.

INFORMATION SUR LE LOGEMENT

La commune peut vous orienter vers la Maison de l'Habitant, qui centralise dans un même lieu plusieurs services d'informations et de conseils aux particuliers pour toute question en matière de logement et d'habitat sur la métropole Nantaise.

12 rue du Président
Herriot - 44000 Nantes

02 40 89 30 15



LOGEMENTS TEMPORAIRES

La commune propose une solution d'hébergement aux personnes en difficulté sociale nécessitant un besoin urgent de se loger grâce à deux logements meublés (un T2 et un T4), gérés par l'association Trajet. Les habitants de Saint-Aignan de Grand Lieu qui ont un besoin urgent de se reloger (par exemple, suite à des dégâts dans leur logement), peuvent également y avoir accès pour une durée d'une semaine s'il est disponible.

LOGEMENTS ADAPTÉS AUX SENIORS

Le village du Moulin des Rives est un lieu adapté aux seniors autonomes.

Une présence bienveillante est assurée auprès des résidents par un couple de jeunes aignonais qui réside sur place et rend quelques services, dans le cadre d'une convention avec l'Association Edit de Nantes.

Ces logements sont **destinés prioritairement aux seniors qui habitent la commune** ainsi qu'aux parents d'Aignonais, qui souhaitent se rapprocher de leur famille. *(sous conditions de ressources).*





Faciliter le retour à l'emploi

Pour faciliter les démarches d'accès à l'emploi des Aignonais, le service social de la commune travaille en partenariat avec différents organismes, notamment pour orienter le demandeur d'emploi ou mettre en place des actions ponctuelles (Jobdating).

Le service social propose différents services d'accompagnement :

ORDINATEUR À DISPOSITION

Un ordinateur est à disposition du grand public dans le hall d'entrée du service social pour toute démarche liée à la recherche d'emploi.

AIDE À L'INSCRIPTION

En cas de difficulté lors d'une première inscription à Pôle Emploi (obligatoirement en ligne), un accompagnement est proposé (sur rendez-vous).

Une commune toujours plus inclusive

La commune met tout en œuvre pour faciliter l'inclusion des personnes en situation de handicap et favoriser l'accessibilité.

- Le **service social accompagne dans les différentes démarches** et oriente vers la MDPH (Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap), guichet unique pour les personnes en situation de handicap (information, accompagnement, aides financières).
- De plus, la commune contribue au **financement d'une aide technique** via le Fonds de Compensation de la MDPH (dans le cadre d'une convention signée entre le CCAS et la MDPH).
- Elle apporte aussi un **soutien financier aux associations qui oeuvrent pour le public en situation de handicap** par le biais de subventions.
- Le groupe de travail Handicap, constitué de citoyens aignonais, de représentants d'organismes et d'associations se réunit pour échanger sur l'accessibilité, les pratiques et les actions à envisager.

ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX ACCESSIBLES

Toutes les infrastructures de la commune répondent aux normes d'accessibilité.

ACCUEIL ENFANCE - JEUNESSE

Tous les animateurs enfance-jeunesse sont formés à l'accueil d'enfants et jeunes en situation de handicap. Un professeur de l'école de musique municipale est référent handicap pour l'accessibilité de la structure.

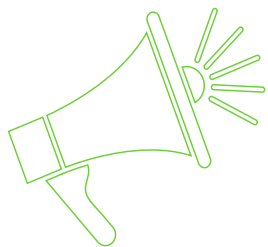
SPORT, CULTURE, LOISIRS POUR TOUS

De nombreuses associations aignanaises se sont adaptées pour accueillir des personnes en situation de handicap.

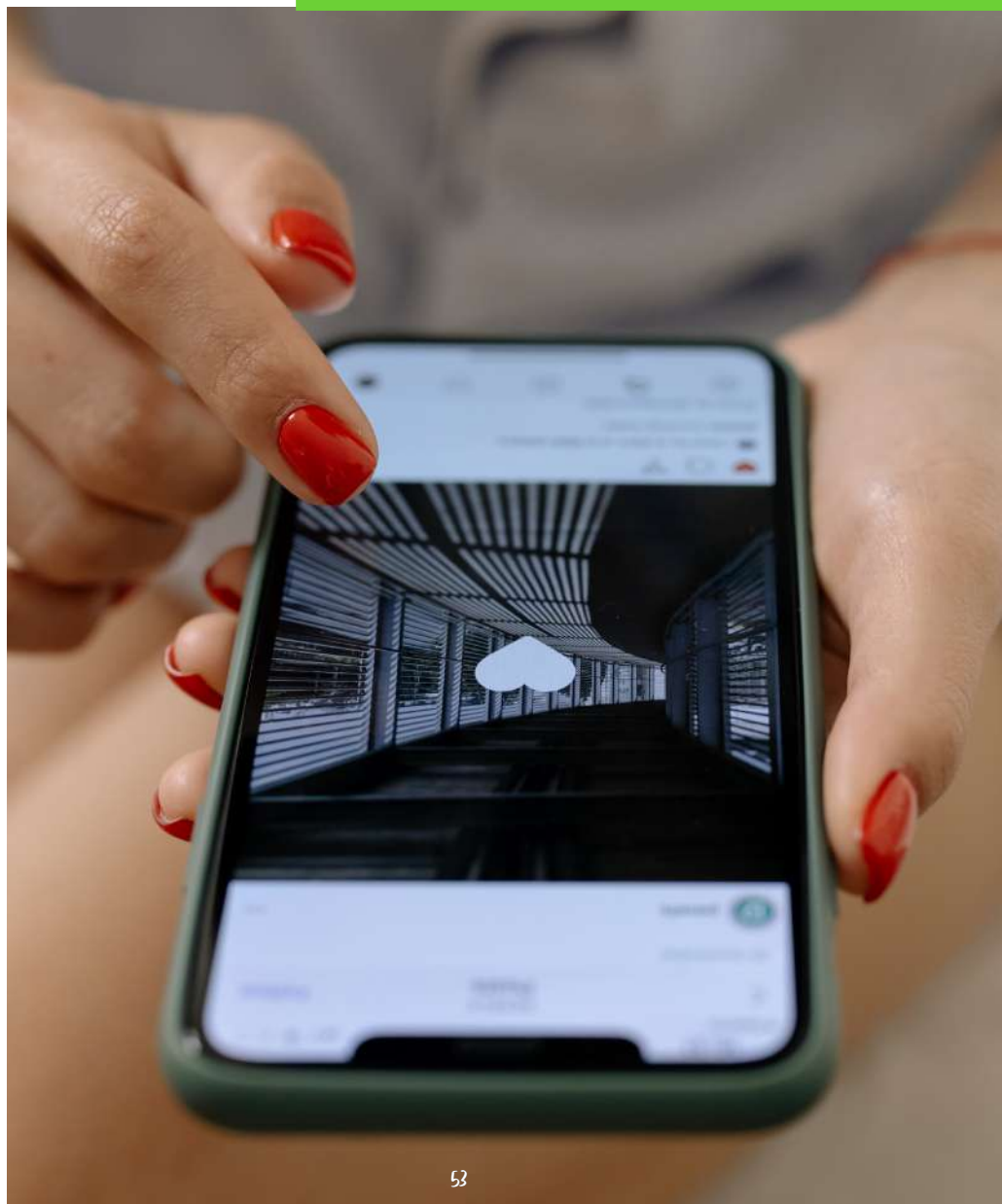
 Plus de renseignements auprès de l'Espace Vie Locale.



Contact: **02 40 26 44 44**



Suivre l'actualité DE LA COMMUNE



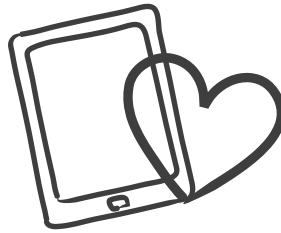
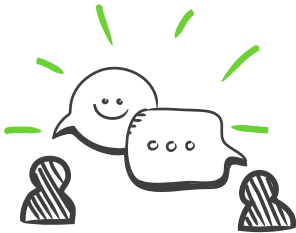


LE SITE DE LA COMMUNE
www.saint-aignan-grandlieu.fr



LE MAGAZINE MUNICIPAL «LE MAG'»

- Quatre numéros par an : janvier, avril, juin, octobre,
- Distribution dans les boîtes aux lettres,
- Exemplaires disponibles : en mairie et sur notre site internet.

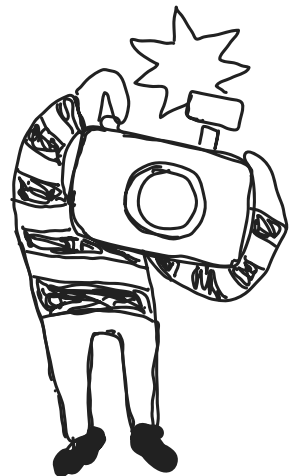


LE RÉSEAU SOCIAL INSTAGRAM

« Saint-Aignan de Grand Lieu »

LA LETTRE D'INFORMATION MUNICIPALE «LE KIOSQ'»

- Pour tout connaître de l'actualité pratique municipale. Toutes les thématiques sont abordées : culture, jeunesse, travaux...
- Un numéro par mois
- Distribution dans les boîtes aux lettres.
- Exemplaires disponibles : en mairie et sur notre site internet



Les informations essentielles

À RETENIR

Accueil de la mairie : 02 40 26 44 44 / contact@sagl.fr

Horaires d'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h30 (fermée le jeudi après-midi)

Horaires d'ouverture de l'agence postale :

les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 9h à 13h et le samedi de 9h à 12h (fermée le mardi)

Accueil services techniques : 02 40 26 44 46

Horaires d'ouverture de l'accueil des services techniques :

du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h30 (fermé le jeudi après-midi)

Multi-accueil «Pom' de Rainette» : 02 40 26 44 51

Service scolaire : 02 40 26 44 74

Maison des Jeunes : 02 40 26 45 07 ou 06 67 91 36 78

Service social : 02 40 26 44 73 ou 02 40 26 44 36

Espace Vie Locale : 02 40 26 44 71

École de musique « Le Patio musical » : 02 40 26 44 63

Médiathèque « Le Jardin de lecture » : 02 40 26 44 55



An aerial photograph of Saint-Aignan de Grand-Lieu, France, during autumn. The landscape is dominated by trees with vibrant yellow and orange foliage. In the middle ground, a cluster of white buildings with red-tiled roofs is visible, including a church with a prominent steeple. A paved road winds through the trees in the lower right. The sky is a clear, pale blue. A large, irregular yellow speech bubble with a black outline is centered in the image, containing the text "BELLE DÉCOUVERTE DE NOTRE COMMUNE !".

“
BELLE DÉCOUVERTE
DE NOTRE COMMUNE !”

MAIRIE DE SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU
WWW.SAINT-AIGNAN-GRANDLIEU.FR